

Conditions Générales de Vente

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces présentes Conditions Générales de Vente.

RESERVATION

Les prix indiqués sont toutes taxes comprises.

Tout achat volontaire et payé comptant est ferme et définitif. Tout évènement interrompu ou toute prestation non utilisée pour une raison qui nous est extérieure ne pourra donner lieu à remboursement. Tous les cas de désistement ou d'annulation dus au fait du client, quelques en soient les causes, dégagent immédiatement la société de toutes obligations envers le client qui ne pourra prétendre ni au report de l'évènement à une autre date ni au remboursement des sommes déjà versées.

Vous (ou une personne vous accompagnant) pouvez vous faire remplacer par une autre personne si celle-ci satisfait à toutes les conditions afférentes aux CGV. Vous devez nous informer de cette cession au plus tard quatorze (14) jours avant l'évènement.

OBLIGATION DU PRESTATAIRE

L'évènement se déroulant en plein air, la société ACT EVENT s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'honorer les services prévus dans le contrat et poursuivre la prestation malgré les imprévus (intempéries, catastrophe naturelle, panne de matériel ...).

ACT EVENT décline toutes responsabilités pour un retard dû aux intempéries ou cas exceptionnels (difficultés imprévues de circulation, cas de force majeure, ...).

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vol, dégradation, ...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels, ...) apportés par les participants, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salon, ...).

OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client se doit de respecter le lieu où se déroule l'évènement en laissant derrière lui un lieu propre et vide de toute dégradation.

Le client se doit d'être ponctuel. En cas de retard supérieur à trente (30) minutes l'entreprise ACT EVENT se réserve le droit de refuser la participation du retardataire. Sa participation se fera sous réserve de disponibilités et selon le bon vouloir des organisateurs.

Les participants se doivent de respecter le balisage, seul garant de leur bonne orientation. Pensez que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Le client fait volontairement connaître les données le concernant. Ces données sont nécessaires à la réalisation de la réservation et permettent de contacter le client. ACT EVENT s'engage à ne pas divulguer les informations personnelles du client à une tierce personne, sauf dans le but de la réalisation de la réservation. Le client autorise ACT EVENT à utiliser ses données personnelles dans le but d'une action marketing.

Conformément à l'article 27 de la loi n° 78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur le traitement de ses données personnelles et confidentielles, contenues dans les fichiers du prestataire.

TABAGISME

Il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif sauf dans les emplacements expressément réservés aux fumeurs (Loi Veil - Loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme). Il est donc interdit de fumer sur toute la durée de l'évènement.

DROIT A L'IMAGE

Le client autorise expressément ACT EVENT à fixer, reproduire, diffuser et exploiter son image, à titre gracieux, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, dans le cadre de la communication autour des Escapades de Var Matin.

LITIGE

En cas de litige, l'attribution de compétence est faite auprès des tribunaux dans la ville où se situe le siège social. La loi applicable aux relations contractuelles est la loi Française exclusivement.